

## DECLARATION LIMINAIRE DU CTPD DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010

Le CTP est convoqué concernant le pré-projet du D2A et de la carte des emplois sur le Val de Marne. L'objectif numéro 3 du projet annuel de performance (PAP) indique que la PJJ a l'obligation d'optimiser l'emploi des ressources qui lui sont allouées. Dans cette perspectives, il est prévu sur le département, la suppression de 3 postes de SA, de 2 postes d'AT et de 3 postes d'éducateur dans un contexte où la direction régionale prévoit la fermeture de 73 ETPT dans les fonctions supports.

Dans cette politique du chiffre, il est mentionné comme indicateur 1.3 du PAP que la PJJ doit atteindre 85% des mineurs inscrits dans un dispositif de formation et atteindre 90% en 2011. La solution miracle pour atteindre ces objectifs est la mise en place du D2A où l'on pourrait inscrire les 20% de mineurs qui ne font rien dans un dispositif d'insertion. Doit-on nous contenter de ces indicateurs pour nous conforter dans notre travail autour des jeunes qui nous sont confiés, ou nous battre pour avoir plus de moyens et de structures adaptés aux différentes problématiques de notre public?

Dans un contexte plus général, nous apprenons la suppression en 2010 du décret de 1975 qui permettait la prise en charge des jeunes majeurs. Cela signifie que la PJJ arrêtera son intervention auprès d'un public fragile arrivé à l'âge de majorité.

La CGTPJJ ne peut que constater la rigidité de notre travail auprès des jeunes Majeurs, et cela vient en contradiction avec la méthodologie préconisée par le PAP où il nous ait demandé que chaque jeune confié soit accompagné sur la voie de l'insertion. Cette observation est d'autant plus vraie que le « TITRE 6 » du programme 182 (LOLF) prévoit une baisse des dépenses d'intervention de 25% aux associations qui s'occupe de l'insertion des jeunes.

La CGTPJJ est d'autant plus inquiète que l'on baisse les crédits à L'ENPJJ dans un contexte de casse sociale. Le plus délirant est que nos locaux de Roubaix serviront à accueillir des personnels de l'Administration Pénitentiaire qui eux sont en constante augmentation. Le seul souci de notre administration, est de nous imposer la formation obligatoire sur le travail au pénal au lieu de nous accompagner, à mieux nous former sur nos missions.

La proposition des RUE n'est en fait qu'une récupération tacticienne et manoeuvrière d'aspirations légitimes de chacun à la promotion sociale. Sur le plan statutaire, le chantier apparaît fort mal engagé. En fait la création des RUE n'a de finalité que de contribuer à faire disparaître à terme plusieurs corps de métier au sein de la PJJ (CTSS, PT, CSE) et de diminuer le nombre estimé trop important et onéreux des directeurs. Cette logique touche aujourd'hui l'ensemble de nos professions et porte atteinte à la pluridisciplinarité. Aujourd'hui, c'est le règne d'une performance sans faille qui est prôné et glorifié par la DPJJ. Tout échec d'un personnel de la PJJ dans les objectifs fixés, quel que soit son échelle d'intervention, vient percuter sa seule responsabilité individuelle et il devient alors « non méritant » .

Dans un contexte de dialogue social de sourd n'attendez pas de la CGTPJJ une approbation aveugle à vos propositions. Le décret de février 2009 sur les activités de jours mentionne que c'est aux directions départementales d'organiser le dispositif d'insertion.

Par contre, nous vous rappelons, que la mise en place du 14<sup>ème</sup> éducateur est prévue en raison de l'extinction du corps des ATE. Apparemment amnésique, la PJJ indique aujourd'hui que l'arrivé du 14<sup>ème</sup> éducateur permettra la mise en place du D2A en oubliant les services de nuit. Rappelons à cet effet que le travail de nuit permet la récupération de 20mn de pause non mise en place dans le département (cf. circulaire artt du 14 février 2002).

Nous rappelons enfin que la CGTPJJ ne participera pas à la construction du D2A qui ressemble plus à une « usine à gaz » qu'à un réel dispositif chargé de l'insertion des jeunes.